

Comment concilier les objectifs de protection des espaces naturels, avec les problématiques des usages et usagers de ces derniers ? L'exemple des basses vallées angevines depuis les années 1990



Marie Fournier et Mathieu Bonnefond

le **cnam**
GeF

ZA **Zones
Ateliers**
LTSER FRANCE LOIRE

Introduction

- ▶ Les fonds de vallées :
 - ▶ de plus en plus investis par les porteurs des politiques publiques d'environnement (PPE)...
 - ▶ ...car remplissant un large panel de **fonctionnalités écologiques et paysagères** (habitats d'espèces protégées, espaces de mobilité des cours d'eau, zones de ralentissement dynamique des crues, etc..)...
 - ▶ ... dépendantes pour partie du maintien de systèmes agricoles spécifiques valorisant des **prairies permanentes** (pâturage extensif/fauche)

→ *Comment les porteurs des PPE construisent-ils leurs dispositifs d'action sur ces espaces depuis la fin des années 1990 et dans quelle mesure mobilisent-ils les usages agricoles dans une optique de préservation de la biodiversité ?*



Mise en contexte



FARMaine

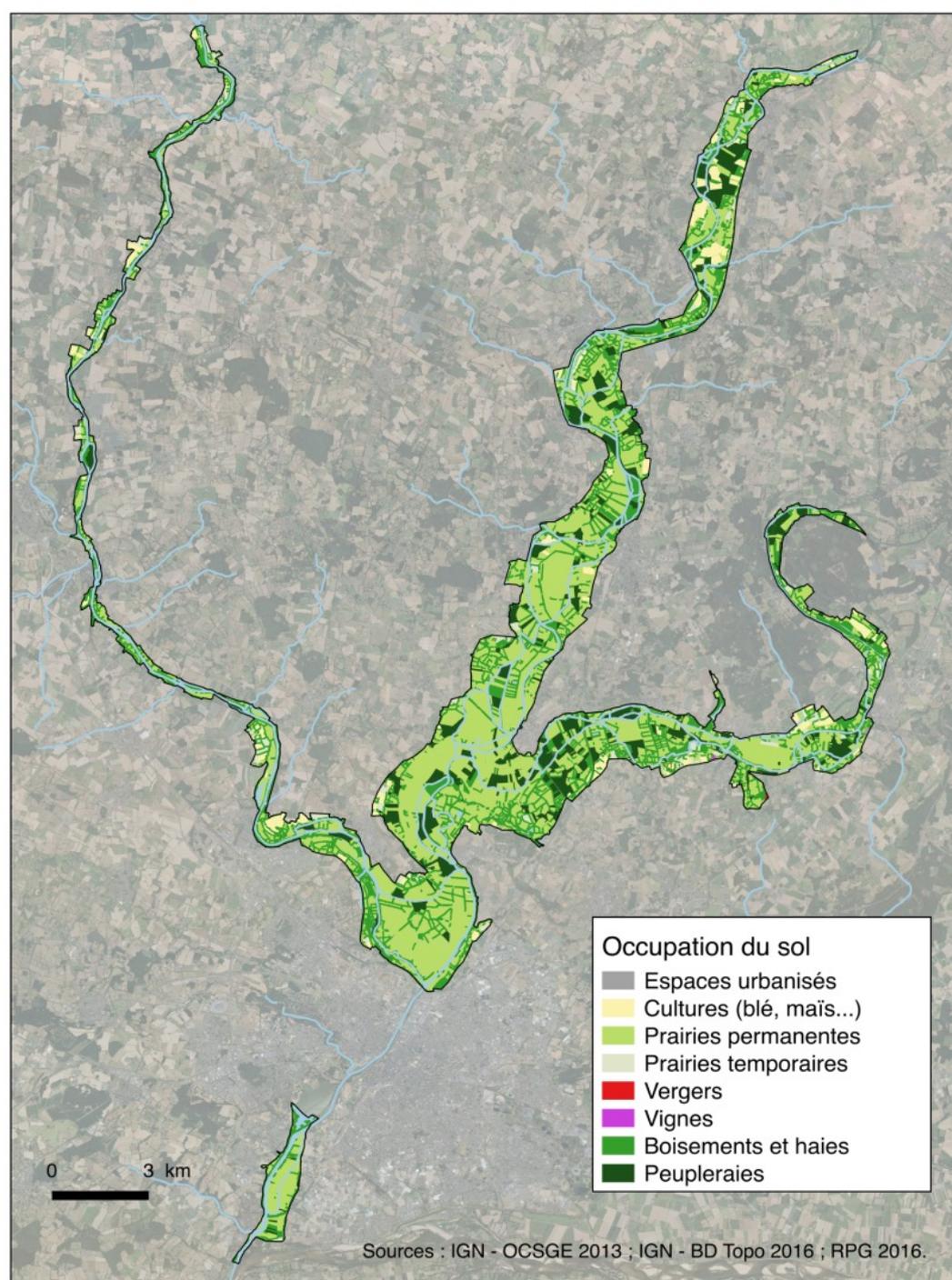
FONCIER, AMÉNAGEMENT ET RÉGULATIONS
DANS LE BASSIN DE LA MAINE



- ▶ Un questionnement autour de la construction de l'action publique environnementale et de ses effets sur les espaces de fonds de vallée
- ▶ Une analyse fondée sur une **démarche qualitative** (entretiens avec acteurs locaux, observation participante, littérature institutionnelle)
- ▶ Les Basses vallées Angevines comme étude de cas

Les Basses vallées Angevines

- ❖ Confluence de la Sarthe, du Loir et de la Mayenne
- ❖ Environ 9000 ha
- ❖ Un paysage constitué majoritairement de prairies semi-naturelles, et de quelques peupleraies.
- ❖ Des évolutions notables ces dernières décennies : développement des plantations de peupliers
- ❖ Un ensemble de prairies humides qui constitue un habitat pour diverses espèces, notamment les oiseaux nicheurs (Rôle des genêts...)



Le territoire du bassin des BVA : quelles spécificités ?

- ❖ L'agriculture des BVA est marquée par la prédominance de l'élevage bovin extensif (lait et/ou viande bovine) avec une ne dominante stable de prairie permanentes (fauche et pâture)
- ❖ Les exploitations sont plutôt des structures de surface importante (SAU moyenne : 85 ha en 2014) avec une certaine concentration du foncier
- ❖ Peu de déprise agricole (boisement stabilisé)
- ❖ Particularité de l'île St Aubin (ASA)
- ❖ Problème de transmission : 1 chef d'exploitation sur deux concerné par un départ en retraite d'ici à 2024.
- ❖ Un foncier investi par les acteurs locaux (ALM, Fédération des chasseurs, LPO, etc.)



Panneau sur Ile Saint Aubin
(source : M. Bonnefond, 2017)

Le territoire du bassin des BVA : quels enjeux environnementaux ?

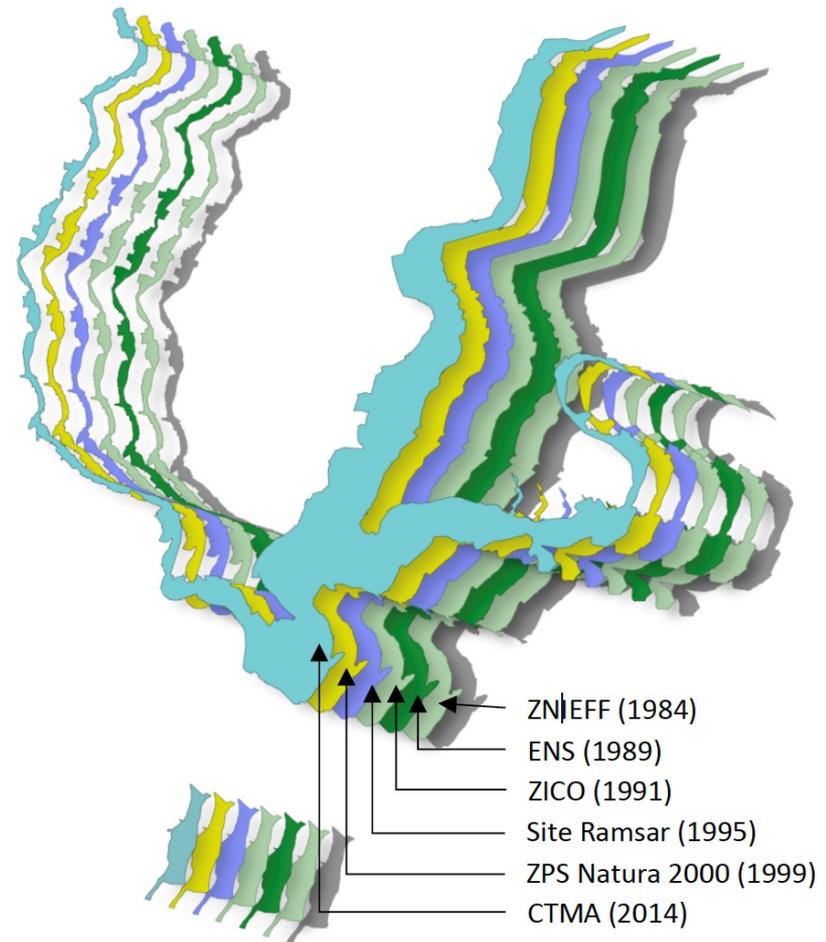
- ❖ Un complexe d'habitats prairiaux liés aux pratiques extensives d'élevage.
- ❖ Une zone importante pour de nombreuses espèces d'oiseaux (Râle des Genêts, Barge à queue noire, Tarier des prés, etc.). En hiver, le site constitue une zone de repos et d'hivernage pour nombre d'espèces migratrices.
- ❖ Enjeu de conservation lié à la régression des prairies (enfrichement, de la progression de la populiculture et de la mise en culture).



Le râle des Genêts (LPO 49).

Le territoire du bassin des BVA : quels enjeux environnementaux ?

- ❖ Deux autres types de milieux à enjeux sont répertoriés dans les BVA : les milieux boisés (forêts alluviales résiduelles et bocage) et les milieux aquatiques (rivières, boires, fossés, mares)
- ❖ Les milieux aquatiques participent au maintien de la dynamique naturelle fluviale et cumulent le rôle d'habitat, de sites de reproduction pour de nombreuses espèces aquatiques (brochet et l'anguille).
- ❖ Reconnaissance à travers plusieurs zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel depuis les années 80



Source : Debray, 2020

Les implications des politiques d'environnement sur les pratiques agricoles et le foncier

Les Mesures Agro-environnementales

- ❖ Une gestion basée sur l'agriculture au travers de MAE depuis les années 1990 : pâturage extensif et fauche tardive

	OGAF 1993-1998	OLAE 1999-2003	CAD 2004-2011	MAET 2007-2013
	293 exploitations et 2839 ha engagés	233 exploitations et 3622 ha engagés	175 exploitations et 3566 ha engagés	223 exploitations et 3900 ha engagés
	5100 ha de prairies éligibles	6000 ha de prairies éligibles	6250 ha de prairies éligibles	6250 ha de prairies éligibles
Pâturage	C1 : 27,4 %	C1 : 30,4 %	C1 : 28,6 %	C1 : 61 %
Fauche au 20/06	C2 : 34,3 %	C2 : 34,2 %	C2 : 38,9 %	C2 : 26 %
Fauche au 10/07	C3 : 38,3 %	C3 : 22,6 %	C3 : 22 %	C3 : 13 %
Fauche au 20/07		C4 : 12,7 %	C4 : 10,5 %	

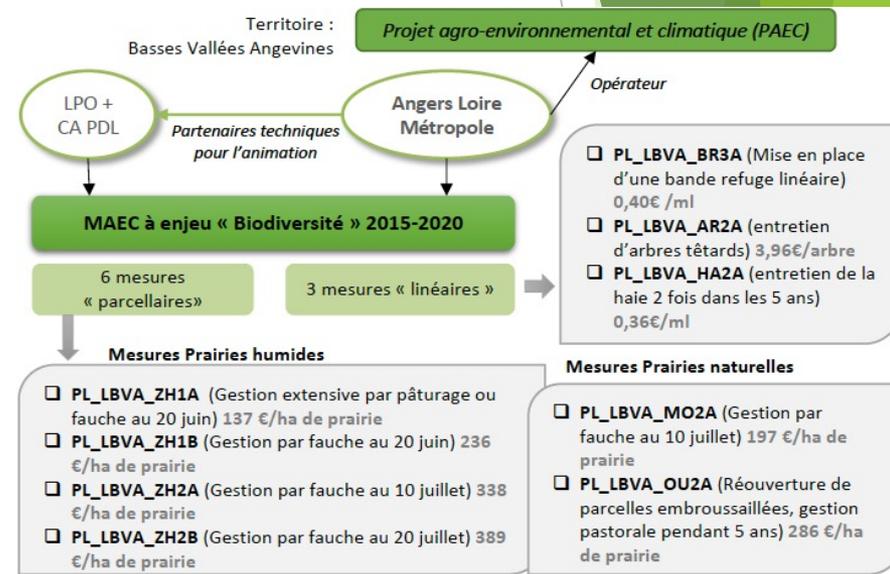
Source : Debray, 2020

- ❖ D'un peu moins de 3000 ha à presque 4000 ha engagés soit plus de la moitié des surfaces éligibles.
- ❖ Un partenariat LPO - Chambre d'Agriculture PDL puis avec Angers Loire Métropole

Les implications des politiques d'environnement sur les pratiques agricoles et le foncier

Les Mesures Agro-environnementales

- ❖ Le territoire des BVA est inclus dans la zone d'action prioritaire régionale, au titre de l'enjeu Biodiversité (site Natura 2000)
- ❖ 3567 hectares de prairies sont engagés en MAEC (sur les 6250 hectares de prairie éligibles). Environ 30 km de bandes refuges
- ❖ 74 % des élevages qui exploitent des prairies dans le périmètre
- ❖ SAU moyenne des exploitations est de 131 hectares
- ❖ Distance moyenne de 7km / siège de l'EA

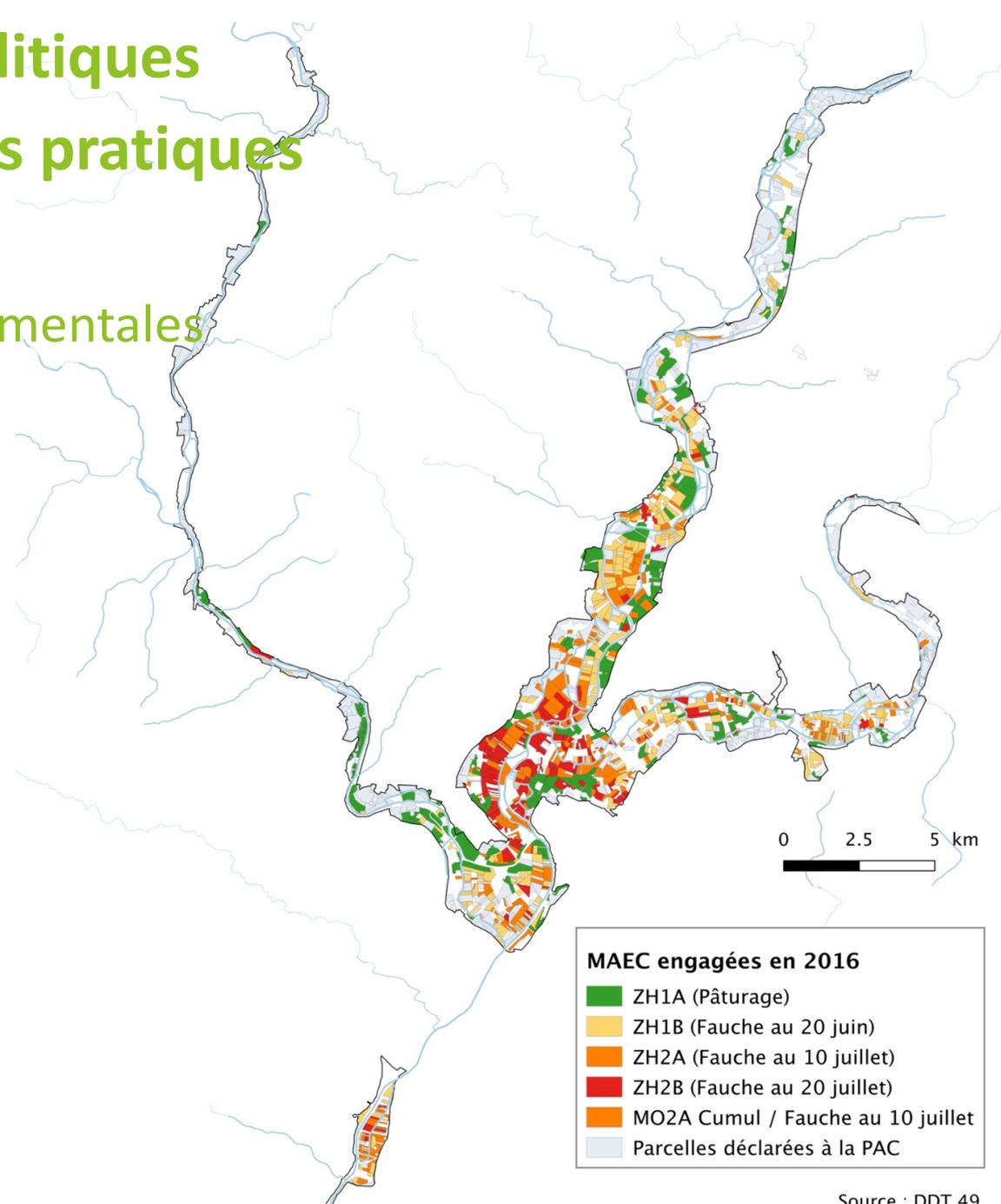


Source : Debray, 2020

Les implications des politiques d'environnement sur les pratiques agricoles et le foncier

Les Mesures Agro-environnementales

- ❖ Des instruments incitatifs, répondant principalement aux objectifs de protection de la qualité de l'eau et de la biodiversité
- ❖ Des niveaux d'engagement significatifs mais qui tendent à ralentir
- ❖ Des effets d'aubaine
- ❖ Des instruments critiqués par la profession agricole



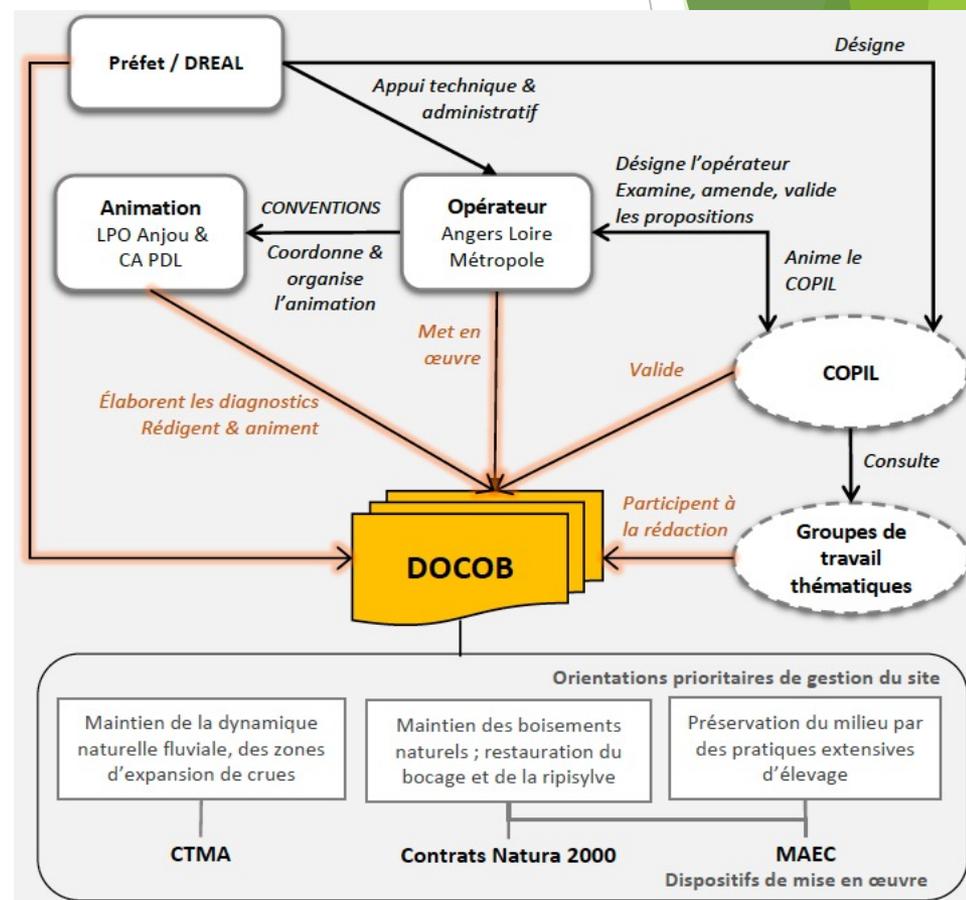
Source : Debray, 2020

Source : DDT 49

Les implications des politiques d'environnement sur les pratiques agricoles et le foncier

Jeux d'acteurs et instruments de mise en œuvre

- ❖ Le dispositif Natura 2000 assure la coordination entre les différents instruments (MAEC et les contrats Natura 2000 d'une part, puis le CTMA)
- ❖ Une mise en synergie a été amorcée entre les différentes instances de délibération collective
- ❖ Une gouvernance du site avec un rôle important du triptyque :
 - ❖ LPO Anjou
 - ❖ Chambre d'Agriculture
 - ❖ Angers Loire Métropole
- ❖ Des acteurs partenaires importants (FDPMA49, FDC 40, Services de l'état, communes et EPCI...)



Source : Debray, 2020

Les implications des politiques d'environnement sur les pratiques agricoles et le foncier

Jeux d'acteurs et instruments de mise en œuvre

- ❖ Une **diversification des problématiques environnementales** : l'affirmation des enjeux de conservation de la Biodiversité ,de restauration écologique des milieux aquatiques et mais également de gestion du risque d'inondation
- ❖ Des dispositifs d'action publique mêlant **différents types d'instruments** (infrastructurels, coercitifs mais aussi incitatifs ou informationnels), dans des logiques de complémentarité/synergies
- ❖ La préservation des prairies permanentes, un objectif qui dépasse le cadre des politiques de protection de la biodiversité
- ❖ Des instruments d'action publique de plus en plus variés et qui gagnent en complémentarité
- ❖ Des exploitants agricoles impactés mais également bénéficiaires

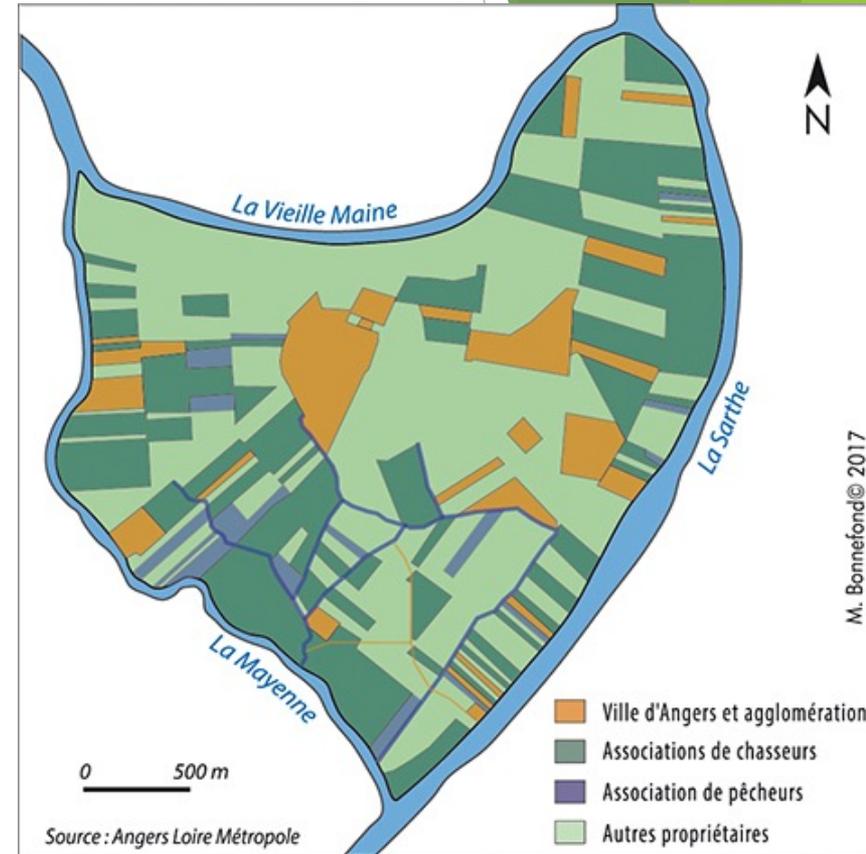


Ile Saint Aubin/Basses Vallées Angevines
(source : M. Bonnefond, 2020)

Les implications des politiques d'environnement sur les pratiques agricoles et le foncier

Modalités d'actions foncières

- ❖ Des acteurs qui conduisent différents types d'actions foncières (Acquisition, conventionnement...)
 - ❖ LPO (hors Ile St Aubin)
 - ❖ Angers Loire Métropole et autres collectivités
 - ❖ Fédération des Chasseurs et associations
 - ❖ Fédération de pêche et associations
- ❖ Une acquisition dans le but de maintenir les activités d'élevage extensif
- ❖ Une articulation entre maîtrise foncière et PPE (Natura 2000, MAEC, CTMA...)
- ❖ Une négociation foncière qui s'articule avec la gouvernance territoriale



Parcelles détenues par des acteurs institutionnels sur l'Ile St Aubin (source : M. Bonnefond, 2017)

Conclusion

- ❖ La mise en œuvre de Politiques Publiques d'Environnement révélatrice de la multifonctionnalité du foncier agricole : support de production agricole, de fonctions écologiques, socio-économique, bien public...
- ❖ Des instruments qui contribuent au maintien de systèmes agricoles essentiels à la préservation des espaces de prairies permanentes
- ❖ Des exploitants agricoles qui disposent de ressources non négligeables dans les négociations et la définition des dispositifs d'action locaux
- ❖ De nouvelles incertitudes et de nouveaux questionnements sur le maintien des activités agricoles (agrandissement des exploitations, démographie, pratiques agricoles, etc.)



Panneau d'information Ile Saint Aubin/Basses Vallées Angevines (source : M. Bonnefond, 2020)